



Réseau pour le développement
de l'alphabétisme et des compétences

Mémoire au Comité permanent des langues officielles

**Dans le cadre de l'étude sur le continuum d'éducation
dans la langue de la minorité**

OBJET :

La Stratégie des Communautés apprenantes et
l'élargissement du continuum de l'éducation

PAR :

**Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et
des compétences (RESDAC)**

23 octobre 2024

Le RESDAC est heureux de soumettre ce mémoire au Comité permanent des langues officielles dans le cadre de son étude sur le Continuum d'éducation dans la langue de la minorité.

Le RESDAC est un organisme francophone national voué à l'apprentissage tout au long de la vie pour les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Avec ce mémoire, nous souhaitons rappeler que le continuum de l'éducation, que nous devrions désormais nommer le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie, s'étend au-delà du contexte formel pour inclure les contextes d'apprentissage non formel et informel. Nous voulons aussi amener à votre attention que des mesures positives doivent être prises par les institutions fédérales envers ces deux derniers volets (non formel et informel) en particulier qui sont moins bien soutenus.

L'apprentissage tout au long de la vie : un nouveau paradigme

À l'instar de l'UNESCO¹, de l'OCDE² et d'autres instances internationales, le Canada reconnaît l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie comme moyen de favoriser la citoyenneté active, l'employabilité, le bien-être individuel et la cohésion sociale. Le modèle des Compétences pour réussir³ mis de l'avant par Emploi et Développement social Canada en 2021 l'énonce clairement, de même que la nouvelle *Loi sur les langues officielles* qui engage les institutions fédérales à renforcer les possibilités d'apprentissage pour les minorités francophones et anglophones dans leur propre langue tout au long de leur vie.

Même si la notion existe depuis plusieurs décennies, l'apprentissage tout au long de la vie est dans les faits un nouveau paradigme qui met l'accent sur le développement des compétences dans divers contextes. Pour rappel, ces contextes sont :

- Le contexte d'apprentissage formel qui réfère aux institutions d'enseignement conventionnelles comme les écoles, les collèges et les universités. Cet apprentissage est structuré et attesté par des diplômes et des certifications.
- Le contexte d'apprentissage non formel est aussi intentionnel et structuré, mais il a lieu en dehors des institutions d'enseignement. Il peut s'agir d'activités de formation en milieu de travail, dans des organismes communautaires ou au sein de la famille.

¹ UNESCO (2021). *Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation*. Rapport de la Commission internationale sur les futurs de l'éducation. Paris : UNESCO, 2021.

² OCDE (2019), *Stratégie 2019 de l'OCDE sur les compétences : Des compétences pour construire un avenir meilleur*. Paris : Éditions OCDE, p. 21.

³ Canada. EDSC (2024). *Compétences pour réussir*. Page Web.

Il est peu reconnu par les institutions éducatives, mais peut l'être par le biais d'attestations ou de badges numériques.

- Le contexte d'apprentissage informel est non structuré et se produit dans la vie quotidienne, par exemple, par la lecture, la discussion, l'observation ou le bricolage. Il n'est généralement pas sanctionné par une reconnaissance formelle.

Les trois contextes d'apprentissage sont complémentaires et il est important de les soutenir tous les trois pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie. Voici d'ailleurs comment la Table nationale sur l'éducation, qui rassemble les principaux organismes communautaires francophones qui œuvrent dans ce secteur, a choisi de redéfinir le continuum de l'apprentissage :

L'apprentissage tout au long de la vie représente l'étendue des occasions formelles, non formelles et informelles qui permettent à une personne d'expression française d'acquérir des connaissances et de développer ses compétences à tout âge et dans l'ensemble des espaces où elle évolue, tels que la famille, les institutions éducatives et culturelles, le travail ou les organismes de la communauté

L'apprentissage tout au long de la vie requiert un continuum de services et de ressources offerts par des institutions éducatives et culturelles, des organismes et des milieux de travail afin de satisfaire les besoins des francophones. Ces services et ressources s'ouvrent aux possibilités numériques et peuvent donc être physiques, virtuels ou hybrides.

Grâce à son parcours dans ce continuum, la personne d'expression française développe des compétences pour réussir et s'épanouir, bâtit sa capacité à s'exprimer et à vivre en français, construit son identité et devient une citoyenne engagée, active et soucieuse de la diversité, qui contribue à la vitalité de sa communauté francophone et à la société⁴.

Le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie est fondamental pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). La nouvelle *Loi sur les langues officielles* offre un cadre prometteur pour soutenir l'apprentissage tout au long

⁴ RESDAC (2023). *Le développement des compétences dans la francophonie canadienne : une réflexion stratégique*. Ottawa. 7 novembre, p. 5.

de la vie dans ces communautés. Comme l'a souligné le Commissaire aux langues officielles dans son récent rapport sur les CLOSM⁵, le développement des compétences se réalise dans les trois contextes d'apprentissage, ce qui veut dire que les institutions fédérales doivent aussi être à l'écoute des besoins des communautés en matière d'éducation des adultes.

Nous sommes aussi en droit d'attendre une reformulation plus adéquate du Règlement sur la partie VII de cette *Loi*. Le RESDAC a soumis des recommandations dans son mémoire au Secrétariat du Conseil du Trésor en juin dernier⁶ dans lequel nous souhaitons une action beaucoup plus concertée et soutenue de la part du gouvernement fédéral concernant l'apprentissage dans son sens le plus large et inclusif. Cette action devrait entre autres élargir la liste des institutions fédérales visées par les mesures positives, adopter le principe du « par et pour » dans la conception des mesures positives, inclure des clauses linguistiques dans les accords fédéraux-provinciaux et territoriaux et préciser les obligations en matière de reddition de compte.

Les Communautés apprenantes : un projet de société pour la francophonie canadienne

Le RESDAC et ses partenaires des communautés francophones ont entrepris depuis trois ans de définir un nouveau projet de société autour de la notion de l'apprentissage, démarche qui a culminé avec le **Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne** en mars 2024⁷. À l'issue de ce Sommet, les communautés francophones, sous notre leadership et celui de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, entreprennent la mise en place d'une grande stratégie pour transformer nos communautés en Communautés apprenantes.

Cette stratégie s'appuie sur les Compétences pour s'épanouir, définies par la Table nationale sur l'éducation (TNÉ)⁸, qui s'ajoutent aux Compétences pour réussir du gouvernement canadien afin de tenir compte des besoins et des enjeux propres aux communautés francophones en situation minoritaire. Ces compétences individuelles, qui visent à soutenir la vitalité de ces communautés, se détaillent comme suit :

⁵ Commissaire aux langues officielles (2024). *Un avenir en commun : regard sur nos communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa, p.7.

⁶ RESDAC (2024). *Mémoire soumis dans le cadre des préconsultations sur l'avant-projet de règlement sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles*. Soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor. Juin.

⁷ RESDAC (2024). *Compte rendu du Sommet et suites anticipées*. Ottawa.

⁸ RESDAC (2023). *Op.cit.*

- Compétences linguistiques : La capacité de mener sa vie personnelle, familiale, professionnelle et citoyenne en français, tout en ayant des compétences linguistiques en anglais ou dans d'autres langues, afin de perpétuer son patrimoine culturel.
- Affirmation identitaire : La capacité de se définir et se redéfinir et de s'affirmer comme personne d'expression française en contexte minoritaire, et d'exiger les conditions qui favorisent la vie en français.
- Engagement communautaire : La capacité de participer activement à la vie associative, politique et économique de sa communauté et de contribuer à son développement.
- Vivre-ensemble : La capacité de reconnaître et de valoriser la diversité au sein de sa communauté et de la société canadienne, de tisser des liens avec les autres et de contribuer à un climat de respect, d'inclusion et de solidarité.

Le RESDAC et son réseau d'organismes qui contribuent à l'alphabétisation et à la formation des adultes par des activités en présentiel ou à distance, ainsi que toutes les institutions et tous les organismes communautaires francophones qui veulent devenir des organisations apprenantes, seront appelés à se mobiliser dans cette stratégie. Ils pourront compter sur un Centre d'expertise en développement des compétences que le RESDAC est en train d'établir afin de les appuyer.

La stratégie comporte aussi des volets qui assurent la reconnaissance des compétences acquises avec la plateforme de microattestation numérique (Francobadges), qui facilitent l'apprentissage à distance (PCFAD), qui colligent les données probantes afin d'analyser les besoins en matière de compétences à l'aide de l'intelligence artificielle (Projet SkyHive) et la localisation des ressources d'apprentissage (TOPO RESDAC).

Conclusion

Le RESDAC est convaincu que la Stratégie des Communautés apprenantes, en reconnaissant l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie dans tous ses contextes, peut jouer un rôle crucial dans le renforcement de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Le RESDAC encourage le Comité permanent des langues officielles à appuyer cette initiative et à s'assurer que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre.

Recommandations

Le RESDAC recommande donc au Comité permanent des langues officielles de :

- Redéfinir le continuum de l'éducation en termes de l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'inclure les contextes d'apprentissage formel, non formel et informel qui contribuent fondamentalement à la vitalité des CLOSM.
- Faire valoir auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor l'importance de nommer, dans le cadre du nouveau Règlement sur la partie VII de la *Loi*, les institutions fédérales qui sont spécifiquement appelées à adopter des mesures positives en appui à l'apprentissage non formel et informel et les enjoindre à adopter l'approche « par et pour » les CLOSM. Cette responsabilité des institutions fédérales devrait être étendue aux accords fédéraux-provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire de clauses linguistiques.
- Inciter les institutions fédérales à prendre des mesures positives qui répondent aux besoins exprimés par nos communautés francophones, telles que :
 - Soutenir la tenue de sommets provinciaux et territoriaux qui auront pour objet de cerner les besoins et les aspirations des communautés à l'échelle locale et régionale;
 - Soutenir la création et l'animation de tables de concertation qui orchestreront la mise en place des en communautés apprenantes.
 - Soutenir les initiatives de formation et de développement des compétences pour s'épanouir.
 - Soutenir la mise en place de la plateforme de reconnaissance des acquis et des compétences Francobadges.
 - Soutenir les stratégies d'emploi et de développement de compétences assistées par l'intelligence artificielle.
- Encourager la collaboration entre les différents ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et le secteur privé afin de créer un écosystème d'apprentissage favorable à l'épanouissement des francophones au Canada.